



## DECLARATION LIMINAIRE DU SNUipp FSU 65

**CAPD DU mardi 15 janvier 2019**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD

Tout d'abord le SNUipp-FSU 65 présente ses meilleurs vœux à cette assemblée pour l'année 2019.

Le renouvellement de cette CAPD fait suite à des élections professionnelles qui ont été marquées dans l'Education Nationale et plus particulièrement dans notre département, par une participation en forte hausse : 7 points de plus (2014 : 58,25% / 2018 : 65,28%), ce en dépit des bugs et de la complexité technique du scrutin. Ces résultats traduisent un vote de confiance envers les syndicats : alors que ce gouvernement attaque le paritarisme, les enseignants envoient à leur Ministre un message qu'il aurait tort de sous-estimer. C'était le vrai enjeu de ces élections. En effet, le gouvernement a toujours à l'ordre du jour la quasi suppression des commissions paritaires au nom de la soi-disant « simplification » de la gestion des fonctionnaires. En fait, derrière se cache la généralisation des contractuels, le contournement des instances représentatives qui donnera plus de pouvoir à la hiérarchie, projet qui va de pair avec la rémunération « au mérite ». Un faible taux de participation aurait été un encouragement à aller dans ce sens. Dorénavant, le Ministre ne pourra plus ne pas tenir compte de la représentativité des organisations syndicales. Il aurait tort également, de s'obstiner à refuser l'audience réclamée depuis plus de 18 mois par la FSU, 1<sup>ère</sup> organisation syndicale du monde enseignant. Le mouvement actuel « des gilets jaunes » est en partie, une résultante du mépris affiché par le gouvernement pour les corps intermédiaires que sont les organisations syndicales.

Le SNUipp-FSU ne peut d'autre part, que se satisfaire que les collègues aient donné une majorité sur le 65 et sur le pays, aux organisations syndicales opposées au démantèlement des systèmes de retraites nés du consensus de 1945. Car malgré le vent de fureur qui souffle sur le pays, le président de la République va engager vaille que vaille la réforme des retraites en 2019. Et il est d'autant plus clair qu'un véritable bras de force devra s'engager pour éviter d'appauvrir encore un peu plus les retraités dont le niveau de vie a déjà été bien altéré par les précédentes mesures mises en place depuis 1993 ! Les enseignants commencent à en sentir les méfaits et se voient bien souvent dans l'obligation de repousser leur date de départ en retraite, notamment les femmes qui ont eu la mauvaise idée de choisir de travailler à mi-temps pour élever leurs enfants, voire de prendre des congés parentaux à une époque où ces trimestres n'étaient pas décomptés comme travaillés. Et nous ne calculons encore que des pensions pour des collègues devant avoir cotisé 166 trimestres pour avoir droit à une pension à taux plein. Aucun ne peut à ce jour partir avec 75% de taux de remplacement à l'âge d'ouverture de leurs droits. Qu'en sera-t-il quand les dernières mesures s'appliqueront, que les enseignants entrant dans la carrière avec 4 à 5 ans d'études devront cotiser 172 trimestres soient 43 années, alors même qu'ils débiteront non pas à 18 ans mais à 22 ou 23 ans au mieux. Nous vous laissons faire le calcul de l'âge à laquelle leur décote s'annulera ! Nous sommes déjà aujourd'hui face

à des collègues en bout de carrière épuisés, au bout du rouleau et qui n'ont même plus la possibilité de travailler à temps partiel car cette possibilité leur est refusée depuis plusieurs années dans notre département. Quelle alternative leur reste-t-il ? Soit demander une reconnaissance de handicap s'ils sont vraiment très mal, soit un congé longue maladie, soit un poste adapté accordé au compte-goutte par notre administration. Notre pays ne peut plus tolérer que des hommes et des femmes qui l'ont fait fonctionner par des années de travail, se voient au moment de leur retraite, que des pays frères nomment bien justement, «la jubilacion », voient leurs revenus amputés de plus de 50% comme le gouvernement le leur prépare.

C'est pourquoi le SNUipp FSU 65 va porter pour cette nouvelle mandature, comme il l'a toujours fait, des revendications en faveur des personnels, de leur qualité de vie au travail et de leur niveau de rémunération. Ainsi nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie :

- de revoir votre position de refus systématique d'accorder des temps partiels sur autorisation aux personnels en faisant la demande
- de porter au Ministre notre demande de révision des appréciations pour les passages à la Hors Classe, appréciations actuellement figées
- la correction du logiciel qui attribue les barèmes en fonction de l'ancienneté pour cette même promotion, en respectant cette fois la valeur réelle de l'intervalle
- un groupe de travail CAPD afin de travailler la nouvelle circulaire du mouvement qui devra être discutée en CTSD, car ce sont bien les élus paritaires qui ont l'expertise sur ce dossier

Le SNUipp-FSU sera d'autre part très attentif au respect des règles du paritarisme dans la nomination des personnels, quelle que soit leur fonction. Mais aussi très attentif quant à leurs conditions de travail, notamment en ce qui touche les congés maladie et les retards de traitement des dossiers du CMD, les demandes refusées de PACD ou d'allègement de service, les problèmes récurrents liés à des élèves souffrant de problèmes comportementaux. L'absence d'un suivi médical tant pour les personnels que pour les élèves font de notre administration, une zone de non-droit quant à la législation du travail.

Enfin, les enseignants ne sont pas policiers et ne bénéficient pas ainsi de la « générosité » du gouvernement. Pas de prime, pas d'augmentation de salaire, un point d'indice toujours bloqué après des années de disette, pas davantage d'heures supplémentaires défiscalisées pour les enseignants du premier degré. Ainsi, puisque l'Élysée a demandé aux employeurs de faire un geste en direction de leurs salariés, le SNUipp-FSU aimerait savoir ce que notre administration compte mettre en place pour prendre en compte cette demande venue du plus haut de l'État. Car non seulement les professeurs des écoles font partie des enseignants les moins bien payés de tous les pays de l'OCDE mais ils ont été particulièrement touchés par dix années de politiques salariales, entre gel du point d'indice et inflation non compensée, qui conduisent aujourd'hui à une perte de pouvoir d'achat équivalent à un mois

de salaire par an. Mais peut-être ceci est-il à mettre en relation avec les vœux tweetés du Président de la République, qui en rendant hommage « à tous ceux qui au quotidien permettent à notre République d'œuvrer à la plus grande dignité de chacun » a singulièrement omis de nommer les enseignants.